

PRINCIPES & RÈGLES

Trophées des Prix
INNOVATION RH et RSE
ENTREPRISE - ORGANISATION



LE TROPHÉE DU GRAND PRIX DU CERCLE HUMANIA SERA
ACCOMPAGNÉ DU PRIX DE L'INNOVATION RH - CERCLE HUMANIA
ET DU PRIX INNOVATION RSE - CERCLE HUMANIA



PARTENAIRE MÉDIA : **LesEchos**



Les dîners-débats du cercle Humania sont sous l'égide de **WAVESTONE** et de l'



LES PRINCIPES

- L'organisation du trophée de l'innovation RH et celui pour la RSE s'inscrit dans le cadre de la volonté du cercle Humania de promouvoir l'initiative et l'esprit d'entreprise des services Ressources Humaines.
- L'objectif est ainsi de valoriser les acteurs innovants RH/RSE, de distinguer les collaborateurs RH/RSE à travers leurs meilleures initiatives.
- L'opération est ouverte à l'ensemble des entreprises ayant plus de 1000 salariés en France
- L'innovation RH ou RSE est envisagée dans son approche la plus globale et non exclusivement liée au développement technologique ou commercial. Tous les champs d'expertise et d'activité RH ou RSE sont donc considérés comme des terrains d'innovation, quel que soit le métier d'appartenance, le poste (fonctionnel/opérationnel) ou le niveau hiérarchique.
- L'objectif n'est pas ici de récompenser des «idées » mais des initiatives RH ou RSE déjà mises en œuvre et ayant démontré leur efficacité en faveur de l'entreprise, des collaborateurs, des clients ou de l'environnement.
- Cette approche rejoint la volonté d'encourager et de promouvoir une innovation RH ou RSE au quotidien suivie de progrès réels.

Quatre niveaux de sélection des initiatives RH ou RSE :

- 1/ L'arrivée et la vérification des dossiers dûment complétés par le secrétariat du cercle Humania avant le 30 juin 2017.
- 2/ La phase de présélection de vingt dossiers au maximum pour chaque prix, assurée par le Comité de pilotage du Grand Prix du cercle Humania et comprenant au maximum 20 pages.
- 3/ Toute entreprise ou organisation ayant un lien avec un membre du jury ou un membre du Comité de pilotage ne pourra pas prétendre à participer aux prix.
- 4/ L'élection du ou des lauréats est opérée par le Jury du Grand Prix du cercle Humania. Le jury se réserve en outre la possibilité et l'éventualité de décerner un prix « coup de cœur ».

Chaque dossier de candidature peut être porté par 1 à 5 collaborateurs de l'équipe RH, considérés comme les auteurs de l'initiative.

Les critères de sélection des initiatives RH ou RSE sont les suivants :

- Caractère novateur RH ou RSE : originalité au regard du marché, de la concurrence.
- Apports : impacts quantitatifs et/ou qualitatifs en termes d'efficacité RH ou RSE, de valeur ajoutée RH ou RSE.
- Faisabilité : simplicité de mise en œuvre et ressources allouées.
- Reproductibilité : potentiel de diffusion.
- Exemplarité : comportements de référence mis en oeuvre (solidarité, transversabilité).

COMMUNICATION & PUBLICATION

Votre participation et votre remise du dossier RH et/ou RSE **induisent votre autorisation à publier les « synthèses » de votre dossier RH et/ou RSE 2017 sur le site du cercle et de ses partenaires** dont vous avez pris connaissance selon ce document « les principes et règles des Trophées RH & RSE 2017 » **sauf mentions particulières de votre part sur la partie rédactionnelle de votre dossier RH et/ou RSE 2017 et ce, de façon partielle et bien identifiable.**